



L'EXPERTISE SUR MESURE

Public :

Prérequis :

Avoir des bases en ongles ou un diplôme d'esthétique

Durée de formation :

7 heures

1 jour

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, merci de candidater via le formulaire en ligne ou nous contacter au 06 25 86 86 41 ou par email : oc.nails@gmail.com

Objectifs :

Permettre à l'apprenant de corriger ses difficultés techniques, perfectionner ses gestes professionnels et développer son autonomie dans la réalisation de prestations onguaires.

Moyens et modalités :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

tables, chaises, ordinateur, rétroprojecteur, matériel et consommables

Document actualisé le 10/04/2026



Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et de l'accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis, est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Validation de votre inscription :

A l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer à la formation accompagner d'un livret d'accueil récapitulant l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Document actualisé le 10/04/2026



Handicap :

Toutes les formations dispensées à Johanna JUHEL (OC NAILS) sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées du référent handicap :

AGEFIPH

Apolline Givaudan Odile Poisson

07 84 00 83 14

formation-bretagne@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 56 Parc Tertiaire de Laroiseau 16, rue Ella Maillart CS 62379 56009 Vannes cedex

02.97.62.74.74

contact@mda56.fr

CAP EMPLOI

PA Laroiseau2 rue Ella Maillart

56000 - Vannes

Tel : 02 97 47 62 30

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH du Morbihan

2 Rue Professeur Maze 56100 Lorient

Le Prix :

370 €

Contact :

JUHEL JOHANNA

oc.nails@gmail.com

06 25 86 86 41

Document actualisé le 10/04/2026

Johanna JUHEL (OC NAILS) 8 rue du Meniou, 56920 - SAINT-GONNERY – Siret : 91299878800018 – Enregistré sous le n°53561057556 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

– Naf : 96.02B – TVA : FR04912998788 – RCS : SAINT-GONNERY – Capital : € – Tel : 06 25 86 86 41 – Email :

oc.nails@gmail.com



QUELQUES CHIFFRES:

	[promotions] promotions	Taux de satisfaction : [en%]	Nombre de stagiaire :
2023	X	X	X
2026		100%	10

Document actualisé le 10/04/2026



« L'EXPERTISE SUR MESURE »

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

Déroulement pédagogique

1. Analyse des besoins et diagnostic initial

- Échange avec l'apprenant sur ses attentes et objectifs.
- Analyse de son niveau technique.
- Identification des difficultés rencontrées lors des prestations.
- Observation des protocoles de travail et des gestes techniques.
- Définition des objectifs individualisés de la journée de formation.

2. Mise en situation pratique autonome

- Réalisation d'une prestation par l'apprenant selon ses habitudes de travail.
- Observation par la formatrice sans intervention immédiate.
- Identification des erreurs techniques, gestuelles ou méthodologiques.
- Analyse des causes des difficultés rencontrées.

3. Débriefing pédagogique

- Restitution des observations.
- Explication des erreurs identifiées.
- Compréhension des impacts sur la tenue, la solidité, l'esthétique ou la sécurité de la prestation.
- Apports théoriques adaptés aux besoins de l'apprenant.

4. Démonstration technique

- Présentation du protocole adapté.
- Démonstration détaillée des gestes correctifs.
- Explication des points de vigilance.
- Réponse aux questions de l'apprenant.

Document actualisé le 10/04/2026



5. Mise en pratique accompagnée

- Réalisation des techniques corrigées par l'apprenant.
- Accompagnement individualisé.
- Corrections en temps réel.
- Ajustement des gestes professionnels.

6. Mise en pratique autonome

- Réalisation complète de la technique travaillée.
- Application des corrections apportées.
- Développement de l'autonomie et de la confiance professionnelle.

7. Évaluation des acquis

- Vérification de l'atteinte des objectifs fixés.
- Comparaison entre la prestation initiale et la prestation finale.
- Identification des axes de progression restants.

8. Bilan de fin de formation

- Retour sur les compétences acquises.
- Conseils personnalisés pour la poursuite de l'entraînement.
- Recueil de la satisfaction de l'apprenant.

Document actualisé le 10/04/2026

STUDIO ★ Oc Nails

CV du formateur



06-25-86-86-41

6 rue notre dame
22600 Loudéac

@oc.nails@gmail.com

LANGUES

Français
Anglais (niveau scolaire)

COMPÉTENCES

Organisation
Pédagogue
Sens de l'écoute
Rebondit rapidement face à une problématique

PASSIONS

Nouvelles techniques d'onglerie
Voyages
Développement personnel

JOHANNA JUHEL

Formatrice et prothésiste

Prothésiste ongulaire expérimentée et cheffe d'entreprise, je suis spécialisée dans les techniques avancées (gel, bases renforcées, chablon, perfectionnement de forme, baby-boomer, etc.).

Fondatrice du centre Studio Oc Nails, j'accompagne les professionnels et futurs professionnels dans des formations personnalisées, orientées qualité, sécurité, hygiène et excellence technique.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

● STUDIO OCNAILS

Avril 2022 à ce jour

Fondatrice – Prothésiste ongulaire & Formatrice

- Accueil et accompagnement d'une clientèle fidèle (prestations techniques & conseils personnalisés).
- Animation de formations professionnelles et coaching sur mesure.
- Conception de supports pédagogiques et mise à jour des protocoles (hygiène, techniques).
- Développement du pôle boutique & distribution DNKA.
- Création de contenus informatifs (réseaux sociaux) pour soutenir l'apprentissage et la qualité.

● PROTHESISTE ONGULAIRE

Mars 2021 à Janvier 2022

Vannes – Ouverture de boutique

- Participation à l'ouverture et à la mise en place de la boutique.
- Réalisation de prestations ongulaires et accompagnement clientèle.
- Mise en avant des produits et conseils personnalisés.
- Gestion du planning, de l'accueil et du suivi des clientes.

FORMATIONS

Diplômé de l'esthétique, de la parfumerie et de la cosmétique (2013)

- Certifié Formation forme salon par Nails Artist 56
- Certifié Formation chablon par Académie anais abakil
- Certifié Formation Perfectionnement par Julie Nails Esthétique
- Certifié Formation sans limage par Julie Nails Esthétique
- Certifié Formation Manucure russe par Julie Nails Esthétique
- Certifié Formation Acrygel par Kinails
- Certifié Formation Tout en ponceuse par Kinails
- Certifié Formation stickers par Emy B Nails Art
- Certifié Formation Chablon par Khun mimi
- Certifié Formation Gel pro par Khun mimi
- Certifié Formation manucure pro par Khun mimi
- Certifié Formation Path Acrygel/gel par Stillet académie
- Certifié Formation Adhésion par Stillet académie

Document actualisé le 10/04/2026

Johanna JUHEL (OC NAILS) 8 rue du Meniou, 56920 - SAINT-GONNERY – Siret : 91299878800018 – Enregistré sous le n°53561057556 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

– Naf : 96.02B – TVA : FR04912998788 – RCS : SAINT-GONNERY – Capital : € – Tel : 06 25 86 86 41 – Email :

oc.nails@gmail.com



ACCESSIBILITÉ

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de Johanna JUHEL (OC NAILS) en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, Johanna JUHEL (OC NAILS) a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de Johanna JUHEL (OC NAILS), un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 10/04/2026



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les bénéficiaires et l'organisme de formation, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « Johanna JUHEL (OC NAILS) » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « Johanna JUHEL (OC NAILS) » ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « Johanna JUHEL (OC NAILS) », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « Johanna JUHEL (OC NAILS) ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « Johanna JUHEL (OC NAILS) » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à « Johanna JUHEL (OC NAILS) » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « Johanna JUHEL (OC NAILS) », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, Johanna JUHEL (OC NAILS) » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, Johanna JUHEL (OC NAILS) lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagnée de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

Document actualisé le 10/04/2026



- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « Johanna JUHEL (OC NAILS) » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Johanna JUHEL (OC NAILS) ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau du(des) participant(s) ou de la dynamique de la session.

Confidentialité et communication

« Johanna JUHEL (OC NAILS) », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « Johanna JUHEL (OC NAILS) » au Client. « Johanna JUHEL (OC NAILS) » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « Johanna JUHEL (OC NAILS) » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « Johanna JUHEL (OC NAILS) » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des

Document actualisé le 10/04/2026



tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'organisme de formation s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « Johanna JUHEL (OC NAILS) »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « Johanna JUHEL (OC NAILS) » ou par voie électronique à : « Johanna JUHEL (OC NAILS) ».

En particulier, « Johanna JUHEL (OC NAILS) » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « Johanna JUHEL (OC NAILS) » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Vannes sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 10/04/2026